

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 03 Juin 2021

Présents :

Mme DIAS, Maire

MM LEBAS, LEFEBVRE, MACHU, Mme BORYCZKA Adjoints

Mmes LOPATA, GUENNETEAU, CASTAN, CARON, OSORIO

MM LEPAYSAN, PINCHEDEZ, TONNELIER, PAQUET, DAFFARA

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme CASTAN

1 / Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2021

Approbation à l'unanimité

2/ Renouvellement adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide

Madame le Maire informe le conseil municipal que le marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas froide se termine le 31 août 2021. Afin de rationaliser les coûts de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats, la CCPOH va relancer le marché en groupement de commandes. Conformément aux articles L.2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Il appartient à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive du groupement de commandes

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

3/ Emprunt auprès du Crédit Agricole

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux de la rue René Lejeune.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie à savoir :

Prêt à taux fixe :

-Montant : 240 000 €

-Durée : 18 ans

-Périodicité : annuelle

-Mode de remboursement : échéances constantes

-Taux fixe : 0,94 %

-Base de calcul : 30/360

-Commission d'engagement : 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE et ce afin de financer ces travaux, de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4/ Délibération SAFER (vente des parcelles B386, B 387, B 1257)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SAFER est notifiée de la vente des parcelles B386, B 387 et B 1357, sur Monceaux d'une surface totale de 875 m2.

Le conseil municipal demande l'intervention de la SAFER pour préempter la vente de ces parcelles en zone agricole non constructible, au prix fixé par les domaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la SAFER à préempter pour le bien de la commune, au prix des domaines.

Les frais liés à cette vente seront prévus dans le budget.

Approbation à l'unanimité

5/ Désignation de 2 représentants pour siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées)

En conseil communautaire du 18 mai 2021, la CCPOH a créé la CLECT fixant la composition de celle-ci à deux représentants par commune, soit un titulaire et un suppléant :

Sont désignés :

Représentant titulaire : M PINCHEDEZ Jean-Claude

Représentant suppléant : Mme GUENNETEAU Edith

Approbation à l'unanimité

6/ Subventions aux associations

Après examen des comptes des associations, le conseil municipal décide, d'allouer aux associations les subventions suivantes :

➤ TENNIS CLUB MONCEAUX/BRENOUILLE	400 €
➤ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	550 €
➤ SOCIETE DE CHASSE	150 €
➤ PING PONG Loisirs	150 €
➤ Groupement des Parents d'Elèves de Monceaux	400 €
➤ E.S.M	300 €

D'allouer aux diverses structures les subventions suivantes :

➤ COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €
➤ APEI DE CREIL	200 €
➤ Resto du cœur	100 €
➤ ASPIC	120 €
➤ AMICALE des Sapeurs-Pompiers De Pont Sainte Maxence	100 €

Le Comité d'Animation de Monceaux a fait savoir au Conseil qu'il ne demandait pas de subvention pour 2021 car il a reçu une subvention en 2020 mais n'a pas pu organiser de manifestations. Le Comité d'Animation considère que cette subvention 2020 est à valoir pour 2021 et ne demande pas de subvention supplémentaire cette année.

7/ Questions diverses

7°1/ PLU modification n°2 :

Madame le Maire fait part qu'une correction est à apporter sur la délibération concernant la modification n°2 du PLU. Il est demandé de retirer la phrase suivante « d'autoriser, par le biais d'un arrêté, la modification n°2 du PLU ».

Cette correction est adoptée à l'unanimité.

7°2/ Désignation d'un coordonnateur communal :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de 2022. Monsieur Machu est désigné coordonnateur communal.

Le conseil adopte cette décision.

7°3/ Mme le Maire fait part au conseil de la mise en place de la salle de séminaire (Place de l'Eglise) et donne lecture au conseil du courrier sur le sujet de M et Mme Pelus-Mourgues

7°4/ Mme le Maire informe du démarrage des travaux de la rue René Lejeune à compter du lundi 07 juin.

7°5/ Mme le Maire remercie les membres du CCAS pour le bon déroulement de la journée citoyenneté.

7°6/ Date du prochain Monceaux actus fin juin.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

Secrétaire de séance

Le Maire

S. CASTAN

T. DIAS

